

# La mesure des inégalités régionales : un nouveau défi pour le système statistique national

B. Morel et S. Ouadday\*

---

Depuis des décennies, la Tunisie est confrontée à des inégalités régionales persistantes, comme l'ont encore montré les événements intervenus depuis 2011. La demande sociale de statistiques publiques pour en rendre compte s'accroît d'année en année, renforcée en 2018 par le lancement d'un processus de décentralisation. Pour relever ce défi, le système statistique national tunisien s'est engagé dans une série d'opérations impliquant ses différentes composantes : l'Institut national de la statistique (INS), qui en assure la coordination technique, et les services statistiques présents au sein des ministères et des principaux opérateurs publics. Ces opérations visent, à court terme, la production d'une première base de données régionales, ensemble limité de résultats annuels essentiels, cohérents sur l'ensemble du territoire, sélectionnés en collaboration avec les principaux utilisateurs régionaux. À plus long terme, les statistiques régionales constituent une composante essentielle de la stratégie de modernisation de l'appareil statistique, conformément à l'évolution des standards de qualité internationaux : le développement dans tous les secteurs de l'usage des données administratives à des fins statistiques, la montée en puissance de nouvelles technologies de collecte, de diffusion et d'analyse intégrant l'information géographique, l'attribution de nouvelles missions pour les établissements régionaux tournés vers la diffusion et la communication au plus près des utilisateurs.

---

## Introduction

Le système statistique national (SSN) tunisien dispose déjà en 2015 d'un acquis important de statistiques régionales produites et diffusées, mais de façon très inégale selon les domaines et encore souvent sous-utilisées (voir encadré 1). Les différentes consultations<sup>1</sup> organisées au cours des dernières années auprès des principaux utilisateurs, tant au niveau national que régional, ont toutes souligné que cette thématique restait insuffisamment couverte par rapport à la demande. La question des inégalités sociales et économiques entre territoires occupe en effet depuis longtemps une place importante au sein du débat public.

Malgré la taille relativement réduite de son territoire, la Tunisie est confrontée à des oppositions structurelles très

fortes entre régions. Ces oppositions régionales entretiennent au sein des populations un profond sentiment d'injustice : d'une façon très schématisée, on oppose souvent, d'un côté, les zones côtières les plus dynamiques surtout au Nord-Est et, de l'autre, les régions isolées de l'intérieur ou du Sud où se cumulent des difficultés économiques et sociales. Depuis des décennies, le littoral tunisien a attiré l'essentiel des investissements créateurs d'activités orientées vers l'économie mondiale, tandis que les régions intérieures se sont retrouvées de plus en plus dépendantes des politiques de transferts. Les écarts considérables entre les marchés de l'emploi des régions de l'intérieur et des régions littorales ressortent aujourd'hui comme un des facteurs principaux du creusement de ces inégalités régionales<sup>2</sup>. Ainsi en 2014, alors que le taux de chômage se situait à 14,8 % pour l'ensemble du pays<sup>3</sup>, il dépassait

---

<sup>1</sup>En 2013, par le Conseil national de la statistique et, en 2015, dans le cadre de l'assistance technique de l'Union européenne ADE.

<sup>2</sup>Notes et analyses de l'ITCEQ, « Indicateur de développement régional. Méthodologie et résultats », n°1-2018, mai 2018.

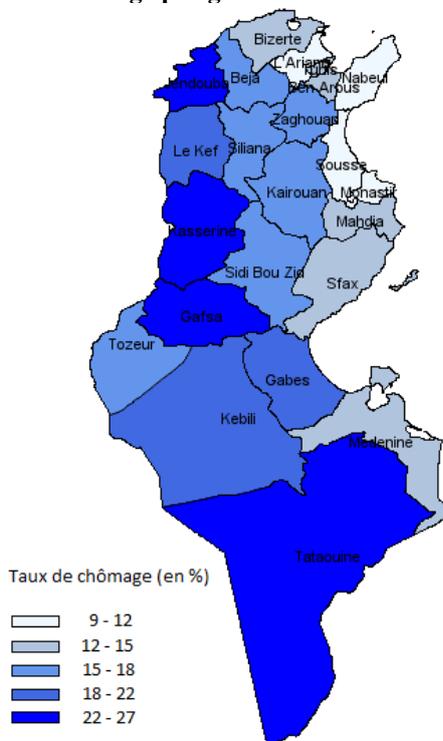
<sup>3</sup>Au sens du Recensement général de la population et de l'habitat de l'INS.

20 % dans les gouvernorats de l'intérieur, voire 30 % à une échelle plus locale de certaines délégations, du Nord-ouest et du Centre-Ouest (comme à Kasserine, Gafsa ou Jendouba) et du Sud (comme à Tataouine). À l'opposé, les régions littorales du Centre-Est (comme à Monastir, Sousse ou Sfax) et du Nord-Est (comme Tunis) bénéficiaient toutes de taux très inférieurs à la moyenne nationale (cf. carte 1). Ce sont aussi ces mêmes régions littorales, et en premier lieu celle de la capitale, qui attirent le plus de migrations internes, majoritairement des jeunes en provenance de l'intérieur du pays (cf. graphique 1).

Les événements intervenus depuis 2011 déclenchés dans une de ces régions de l'intérieur, et la permanence de ces écarts au cours des années récentes ont encore renforcé ce sentiment d'injustice régionale au sein de la population et la nécessité de nouvelles réponses : ainsi, la constitution adoptée en janvier 2014 fait de l'équilibre entre les régions une priorité (article 12) ; elle institue également une décentralisation (article 13), voulue d'abord comme moyen d'émancipation des citoyens, acteurs publics et société civile, afin de développer progressivement une approche territoriale des politiques sectorielles. Un plan quinquennal stratégique de développement dont l'un des objectifs est de réduire les inégalités régionales a été élaboré en 2015 par le gouvernement<sup>4</sup>.

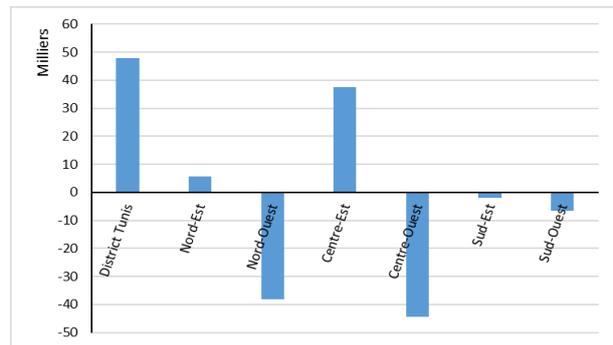
#### Carte n°1 :

##### Taux de chômage par gouvernorat



#### Graphique n°1 :

##### Solde migratoire par région (avril 2009 - avril 2014)



Source : INS, RGPH 2014, flash n°3, 2016.

Dans ce contexte, la demande sociale de statistiques sur les inégalités entre territoires se trouve considérablement renforcée, qu'il s'agisse d'informer l'ensemble des publics ou d'aider à la définition et à la mise en œuvre de politiques régionales. D'ores et déjà, les nouveaux acteurs issus du processus de décentralisation - désignés à l'occasion des élections de 2018 - ont exprimé des demandes d'informations sur leur territoire, à laquelle la statistique publique doit se préparer dès maintenant à répondre. Ainsi, le développement de statistiques régionales s'impose aujourd'hui comme une composante essentielle de la stratégie de modernisation de l'appareil statistique au cours des prochaines années.

## Objectifs et enjeux de la modernisation du système

### Définir avec les utilisateurs une cible réaliste à court terme par niveau géographique

Afin de commencer à combler le déficit de données annuelles entre deux recensements, le premier objectif est de définir le contenu d'une première version d'une base annuelle de données régionales. Cette dernière doit être conçue comme une cible réaliste à court terme de statistiques et d'indicateurs susceptibles d'être produits, actualisés et mis à disposition chaque année à des niveaux géographiques adaptés : districts, gouvernorats ou délégations. Cette sélection *a priori* a porté sur les domaines démographiques, sociaux, économiques et sectoriels, et a pris en compte en priorité la demande déjà exprimée par les principaux utilisateurs actuels de données régionales. Elle a également volontairement été limitée par la capacité effective du SSN à les produire et les diffuser à court terme, c'est-à-dire avant 2020. Ultérieurement, dans une seconde étape, une fois stabilisés les données et les processus de production et de transmission par les différents producteurs, cette base bien visible et accessible sur le portail de l'INS

<sup>4</sup> European Center for Development Policy Management, « Réduire les inégalités régionales en Tunisie », note d'information n°84, avril 2016.

constituera le socle d'une offre annuelle plus complète de statistiques régionales portée par l'ensemble du SSN à destination de tous les publics. Dans chaque domaine les

liens seront proposés vers les sites producteurs pour tous compléments.

### **Encadré 1 : Le système actuel de statistiques régionales et locales de la Tunisie**

#### **Dans le domaine démographique et social**

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), réalisé tous les dix ans par l'INS, constitue la principale source de données régionales et locales sur la population en couvrant à cette occasion plusieurs champs : démographie, éducation, emploi-chômage, mobilité et migrations, logements, conditions de vie-TIC.

Pour la dernière édition, le RGPH 2014, la qualité de collecte et l'amélioration des supports de diffusion et de communication ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Conformément à un plan de diffusion défini dès 2014, les premiers dénombrements ont été mis à disposition dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, suivis d'une série de publications et de mises en ligne de bases de données qui se sont échelonnées jusqu'en 2017. Différents supports ont été mobilisés qui ont permis de mieux rendre accessibles les données régionales : (i) publication pour la première fois d'une série de 6 numéros d'un 4 pages « flash », présentant les données nationales essentielles sur un thème, ainsi que leur déclinaison régionale par gouvernorat ; (ii) les données détaillées par gouvernorat et délégation ont aussi fait l'objet de volumes spécifiques par gouvernorat<sup>5</sup> ; (iii) un site internet a été consacré au RGPH sur le portail de l'Institut, à la fois pour relayer les opérations de communication, en particulier les conférences de presse, et pour mettre à disposition les publications et bases de données détaillées téléchargeables.

Cependant, en période intercensitaire, l'offre de données régionales démographiques ou sociales apparaît inévitablement beaucoup plus limitée en particulier pour rendre compte d'évolutions annuelles à différents niveaux géographiques par grands domaines.

Les principaux indicateurs démographiques par gouvernorat et délégation font l'objet d'estimations annuelles par l'INS grâce à l'exploitation des données issues de l'état-civil, dont les formulaires ont été en revus en 2015 et 2016 afin d'en améliorer la qualité à des fins d'exploitation statistique.

Dans le domaine de l'emploi, la taille plus importante chaque second trimestre de l'échantillon de l'enquête trimestrielle sur l'emploi et le chômage en Tunisie, associée à de bons taux de réponse, de l'ordre de 90 %, permettent théoriquement d'estimer des indicateurs d'emploi et de chômage par grande région voire par gouvernorat avec une périodicité annuelle. Toutefois la signification des écarts interrégionaux et des évolutions temporelles observées doit toujours être interprétée avec prudence au regard des intervalles de confiance d'un gouvernorat à un autre, compte-tenu des différences importantes des échantillons interrogés selon la population des gouvernorats.

De même, dans le domaine de la mesure de la pauvreté, la taille de l'échantillon retenu pour l'enquête nationale réalisée en 2015 sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages, a permis d'estimer des ordres de grandeur indicatifs des écarts de taux de pauvreté entre grandes régions qui sont très attendus.

#### **Dans le domaine économique**

Les statistiques régionales dans le domaine économique sont nettement plus difficiles à établir. Les enquêtes statistiques auprès des entreprises ne sont représentatives qu'au niveau national. Les principaux indicateurs économiques sur la conjoncture, l'évolution des prix, l'activité des entreprises ou le PIB ne sont disponibles qu'à l'échelle nationale<sup>6</sup>. La demande est souvent exprimée de mieux identifier et suivre les spécificités économiques au niveau régional. Les solutions consistant à exploiter plus systématiquement, au niveau infranational, les données comptables ou administratives transmises par les entreprises et les ménages, n'en étaient encore en 2015 qu'au stade expérimental.

Au sein de l'INS, le répertoire national des entreprises (RNE) diffuse chaque année, au niveau des gouvernorats et délégations, les principaux dénombrements par catégorie d'entreprise et secteur d'activité, ainsi qu'avec un recul de 5 ans, des données sur la démographie des entreprises (entrées, sorties, survie) par gouvernorat. Il s'appuie pour cela sur la centralisation par l'INS des bordereaux collectés par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), mais la robustesse des estimations de variables économiques au niveau régional reste encore à améliorer en raison notamment de la difficulté à distinguer la localisation des établissements d'une même entreprise implantés dans différentes régions.

#### **Données sectorielles**

La capacité du SSN à établir des statistiques sectorielles de qualité au niveau régional est étroitement liée à l'activité des structures statistiques publiques (SSP) existantes au sein des différents ministères, ainsi que des grands opérateurs publics, au plus près des systèmes d'information gérés par leurs directions opérationnelles. La situation actuelle s'avère encore très hétérogène d'un secteur à l'autre. En fait, seuls les services statistiques des ministères de l'Agriculture, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle sont en mesure de produire et diffuser des données régionales annuelles centralisées et validées.

D'une façon générale cet examen confirme bien l'existence d'une offre non négligeable de données régionales par le SSN, notamment dans le domaine social au cours de cette période décisive grâce à la réussite du recensement de population de 2014. Il met aussi en lumière les difficultés rencontrées pour compléter cet existant par un ensemble de statistiques régionales actualisables chaque année, en particulier dans le domaine économique, indispensables pour venir en appui aux politiques de développement régional et de lutte contre les inégalités territoriales actuellement mises en œuvre ou en projet.

Cet exercice est aussi l'occasion de préciser les apports et les limites d'un système de statistiques régionales. Contrairement à une opinion encore rencontrée, il ne peut s'agir de reproduire dans tous les domaines et à tous les

niveaux le maximum de données déjà disponibles au niveau national, cela aussi bien pour des raisons de pertinence que de coûts. C'est en particulier le cas dans le domaine économique, où l'opportunité de décliner à

<sup>5</sup> <http://census.ins.tn/fr/resultats>.

<sup>6</sup> Une des activités du jumelage est consacrée à la régionalisation du PIB.

l'échelle régionale tel ou tel indicateur national mérite d'être systématiquement questionnée.

Ainsi dans le domaine de l'observation des prix, il apparaît à la fois illusoire et très coûteux de chercher à mettre en place au niveau régional la production d'un indicateur d'évolution mensuelle des prix à la consommation identique à celui du niveau national, comme cela a été parfois demandé. En revanche, des études statistiques menées sur ce point, notamment en France, ont souligné l'intérêt de méthodes économétriques exploitant *a posteriori* la localisation des relevés existants et sur de plus longues périodes. Ainsi Chauvet-Peyrard (2013) a mis en évidence des écarts significatifs d'évolution ou de niveau de prix sur certains ensembles de produits, directement en lien avec la géographie, par exemple entre régions (Paris/Province en France) ou catégories de communes (urbain/rural ; littoral/arrière-pays).

De même, la régionalisation d'indicateurs synthétiques issus de méthodes de comptabilité nationale, comme la valeur ajoutée ou le PIB, n'a de sens qu'à l'échelle de territoires suffisamment vastes et cohérents du point de vue de leur dynamique économique, notamment pour regrouper à la fois des lieux de production et de résidence. C'est la pratique aujourd'hui en Europe, à l'échelle des *Länder* allemands, des régions en Espagne, en France ou en Italie, soit *a priori* l'équivalent des districts en Tunisie plutôt que des gouvernorats. En revanche, toujours en matière économique, la localisation fine des entreprises actives avec leurs caractéristiques essentielles de taille et secteur d'activité est à la fois utile et envisageable pour suivre les évolutions du tissu économique d'un territoire donné. Le répertoire national des entreprises, produit déjà chaque année des dénombrements d'entreprises à l'échelle des gouvernorats et des délégations mais qui sont encore largement sous-exploités.

Dans le champ démographique, seules les données issues de l'état-civil font l'objet d'une actualisation annuelle systématique au niveau le plus fin. Il se confirme ainsi essentiel de produire et diffuser à l'échelle locale les indicateurs démographiques de base (natalité, mortalité) directement issus de cette collecte, en veillant à garantir et améliorer l'enregistrement de leur localisation par les agents locaux. Mais il faut également admettre que la plupart des autres indicateurs démographiques (migration, estimation de population, taux de fécondité, espérance de vie) font appel à des méthodes d'estimation dont la précision ne permet pas des estimations fiables à tous les niveaux, et cela d'autant moins que la mobilité résidentielle a tendance à s'accroître.

Dans le domaine social, la mise en place d'un système pertinent de statistiques régionales annuelles constitue un défi propre à ce domaine : contrairement au domaine économique, c'est souvent à un niveau local fin que les inégalités au sein de la population liées aux territoires se révèlent, entre quartiers urbains et entre zones rurales. En dehors des recensements, les enquêtes statistiques par sondage de population n'observent ces inégalités qu'à

l'échelle de grands territoires, pays entier ou grandes régions. Les échantillons ne sont en général représentatifs qu'au niveau national en raison de leurs coûts de collecte unitaires très élevés. Dans ce domaine également, le développement de statistiques régionales à l'échelle pertinente passe nécessairement par la possibilité d'utiliser les sources de données administratives en complément des enquêtes par sondage et des recensements décennaux.

### **Développer en priorité l'usage de sources administratives**

À moyen et long terme, comme le recommandent désormais les organismes internationaux, c'est principalement le développement de l'usage statistique des sources administratives qui permettra d'enrichir le système de statistiques régionales dans les différents domaines économiques et sociaux. C'est aujourd'hui la principale orientation susceptible d'enrichir significativement le système de statistiques régionales tunisien. Mais cette évolution qui passe par le changement de pratiques de nombreux agents prendra nécessairement du temps, et se présente dans des conditions très variables selon les domaines.

Dans le domaine économique, des progrès significatifs peuvent être obtenus à moyen terme grâce à la systématisation de l'exploitation à des fins statistiques des documents transmis par les entreprises aux caisses de sécurité sociale et désormais aux services fiscaux. Les services de l'INS collaborent depuis plusieurs années avec ceux de la CNSS pour tenir le répertoire national des entreprises, et ont engagé plus récemment des expérimentations prometteuses afin d'exploiter les liasses fiscales collectées par les services des impôts en région.

Dans le domaine social, la mobilisation de données administratives s'annonce plus problématique pour les prochaines années. Elle dépend de la capacité des services des administrations et organismes sociaux en charge des politiques sociales à développer et stabiliser des systèmes d'information sur la population pérennes et cohérents. Ces derniers sont actuellement encore à l'état de projets. Par ailleurs, la taille des échantillons des principales enquêtes statistiques de population est relativement importante en Tunisie ; en particulier, celle de l'enquête trimestrielle sur l'emploi et le chômage de l'INS, qui a été récemment réduite en 2018, reste augmentée au second trimestre afin de produire entre deux recensements des indicateurs au niveau régional (districts voire gouvernorats). Dans ce contexte, il ne saurait raisonnablement être envisagé d'accroître encore la taille de ces échantillons, les bénéfiques escomptés étant sans commune mesure avec l'ampleur des surcoûts correspondants.

Dans les domaines sectoriels, il revient aux services ministériels en charge des statistiques de mettre en place les processus de collecte et d'exploitation à des fins statistiques des données administratives générées par les

politiques menées dans leur ministère. Mais la situation reste très inégale selon les secteurs concernés.

Les services statistiques de certains ministères ont aujourd'hui pu mettre en place des processus stabilisés d'exploitation statistique des données internes sur l'activité et parfois sur les résultats des établissements de leur compétence, comme pour l'éducation et l'enseignement supérieur. D'autres, comme au ministère de l'Agriculture, gèrent depuis de nombreuses années directement des collectes de données et des enquêtes statistiques auprès des exploitations. Dans les deux cas, ces processus aujourd'hui intégrés permettent de centraliser, valider, et mettre à disposition chaque année des bases de données cohérentes sur l'ensemble du territoire, aux niveaux géographiques des gouvernorats et des délégations.

Dans d'autres ministères comme ceux en charge de la santé ou des affaires sociales, les conditions pour mettre en place de tels systèmes d'information internes n'ont pas encore pu être réunies, en raison de nombreux obstacles dont l'analyse dépasserait le cadre de cet article. De façon très schématique, ce sont des domaines (santé, conditions de vie, pauvreté) où les données collectées par les administrations sont à la fois encore peu harmonisées et produites par de nombreux acteurs et organismes de statuts différents. Des projets sont en cours, notamment en liaison avec les caisses d'assurance maladie ou des centres de recherches pour définir et mettre en œuvre un cadre cohérent de concepts, de nomenclatures et procédures de gestion de ces données : volets statistiques standardisés annexés aux rapports d'activité transmis chaque année par les établissements sous tutelle, intégration des nomenclatures officielles dans les questionnaires remplis par les individus bénéficiaires de ces politiques, etc.

Cet effort d'harmonisation concerne également les grands opérateurs de service public (Société tunisienne d'électricité et de gaz - STEG, Office national de l'assainissement - ONAS, Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux - SONEDE, Tunisie Telecom, etc.). Ces opérateurs gèrent également de nombreuses données sur les équipements et services à la population, essentiels pour l'observation des conditions de vie à l'échelle locale. Les collaborations déjà établies avec les services de l'INS devraient permettre d'améliorer et de systématiser à court terme la production d'une sélection d'indicateurs essentiels.

D'une façon plus générale, cette orientation passe aussi par un renforcement des actions de coordination interministérielle au nom du SSN par l'INS. Il est impératif d'achever en priorité l'harmonisation des nomenclatures, dont les standards, la plupart internationaux, doivent être systématiquement adoptés et intégrés aux systèmes d'information de l'ensemble des administrations : code géographique, nomenclatures de secteurs activité, de profession, de diplômes, etc. Ce chantier reste un enjeu important à moyen terme. Les contacts pris avec certains grands services nationaux

(Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, etc.) ou avec de grands opérateurs publics (STEG, ONAS, SONEDE, etc.) n'ont pas encore complètement abouti, même si des avancées importantes ont pu être enregistrées au cours des dernières années en particulier avec l'adoption progressive par la CNSS des dernières versions des nomenclatures officielles d'activité (NAT) pour les entreprises.

### **Rechercher un meilleur équilibre entre opérations d'initiative nationale et régionale**

Mettre en place des statistiques régionales ne signifie pas nécessairement que ce système sera alimenté au niveau de chaque région. Pour toutes les données destinées à être collectées sur l'ensemble du territoire, mieux vaut mettre en place un système géré et coordonné centralement.

L'expérience de nombreux pays a prouvé que seul ce type de processus permettait d'assurer une cohérence minimale et une meilleure comparabilité interrégionale pour un socle commun national de données régionales. Cette stratégie est aujourd'hui d'autant plus indiquée que la mise à disposition vers les acteurs régionaux de l'ensemble des données, une fois validées, peut s'effectuer sans délai via les supports internet.

Par ailleurs, en complément de ce volet centralisé, des collectes de données et des analyses spécifiques au niveau régional gardent tout leur intérêt dans un tel schéma, d'autant qu'elles relèvent davantage d'initiatives régionales afin de mieux rendre compte de thèmes d'intérêt ou de priorités propres à chaque région.

Cette orientation, nous l'avons constaté, se heurte parfois à l'idée encore présente d'un système de statistiques régionales qui reposerait sur des établissements régionaux, organisés comme autant d'instituts nationaux assurant, chacun pour son territoire, l'ensemble du processus.

Un travail de conviction reste souvent nécessaire auprès des responsables de données en région, afin d'obtenir leur adhésion à cette recherche d'un meilleur équilibre entre opérations d'initiative nationale et régionale. C'est pourtant la condition pour répondre au mieux aux besoins souvent contradictoires de tous les utilisateurs, qui souhaitent pouvoir établir des comparaisons et, en même temps, rendre compte des spécificités de chaque territoire.

Le SSN dans ses différentes composantes (INS et SSP) se trouve aujourd'hui en première ligne pour porter cette évolution au sein des différents ministères. Le résultat n'est pas donné d'avance et dépendra beaucoup d'une volonté commune de partager avec les services en charge des statistiques l'information collectée initialement à des fins de gestion, de placer certains SSP à un niveau hiérarchique mieux reconnu dans les organigrammes, et de leur affecter des ressources matérielles et humaines suffisantes.

## Donner de nouvelles missions aux établissements régionaux de l'INS

Les établissements régionaux de l'INS, directions régionales au niveau des districts ou bureaux locaux par gouvernorats, n'ont aujourd'hui pas d'autres missions que d'assurer la collecte et la saisie des données à transmettre aux services centraux. Cette organisation constitue désormais une exception parmi les instituts de statistique dotés d'implantation régionale. Tous ont en effet confié à leurs établissements des missions tournées vers les utilisateurs potentiels de statistiques présents dans leur région, en particulier les acteurs en charge de la mise en place et du suivi des politiques publiques au sein de ces territoires. Cette orientation vers la réponse à la demande régionale et locale peut prendre des formes plus ou moins élaborées selon les contextes institutionnels et les compétences disponibles : de simple relais de la communication et de la diffusion des données nationales

et régionales telle qu'elle est réalisée par le niveau national à la constitution d'une offre de services spécifiques en réponse à la demande des utilisateurs en région.

Dans le cas présent, on sait combien, en Tunisie, les résultats et les méthodes de la statistique publique restent méconnus par l'ensemble des publics potentiellement intéressés en région. L'objectif prioritaire de cette évolution majeure, mais qui prendra nécessairement du temps, est ainsi d'abord de relayer auprès des différents publics et responsables publics de chaque gouvernorat les actions de communication et de diffusion de résultats nationaux et régionaux produits ou coordonnés par l'INS. Il conviendra en outre de veiller à ce que cette fonction ne se développe pas au détriment des travaux de collecte, qui doivent rester au cœur des missions de l'Institut (cf. encadré 2).

### Encadré 2 : Mise en place d'une nouvelle organisation des DR de l'INS

Jusqu'en 2016, les établissements régionaux de l'INS étaient organisés à deux niveaux. Chaque « grande région » (district) de Tunisie était dotée d'une direction régionale (DR), soit au total 8 DR en tenant compte des cas particuliers du gouvernorat de Sfax d'une part, du « grand Tunis » d'autre part. Par ailleurs, des bureaux locaux étaient installés au niveau de chaque gouvernorat, dépendant directement de la DR de leur district. Il n'existait pas d'organisation fonctionnelle type pour les établissements régionaux, qu'il s'agisse des DR ou des bureaux locaux. Leur mission principale était l'organisation et la réalisation des enquêtes statistiques, aussi bien enquêtes auprès des ménages et des entreprises ou encore enquêtes conjoncturelles. C'est pourquoi la plus grande partie des personnels des établissements régionaux était (et est toujours) constituée d'enquêteurs. Le reste des personnels est composé de cadres en charge de la direction des DR ou des bureaux locaux, d'agents chargés du contrôle et de la supervision des enquêtes ou encore d'agents pour les tâches logistiques et administratives.

Cette « organisation » présentait un certain nombre d'insuffisances et de fragilités. Outre l'absence d'une organisation fonctionnelle commune, notamment en matière de collecte, les établissements régionaux ne jouaient aucun rôle (ou presque) dans le cadre de la mission générale de diffusion et communication de l'INS, y compris en matière d'informations statistiques d'intérêt régional ou local. Par ailleurs, les relations avec le niveau central posaient également plusieurs types de problèmes.

C'est pourquoi il a été décidé, début 2016, de mettre en place une nouvelle organisation des établissements régionaux de l'INS, projet s'inscrivant dans le cadre du jumelage entre l'INS et l'Insee. Toutefois, avant de pouvoir être généralisée à l'ensemble du territoire tunisien, la nouvelle organisation a fait l'objet d'une expérimentation préalable dans un certain nombre de régions. Cette expérimentation a été actée par le comité de direction de l'INS le 16 septembre 2016 et lancée officiellement début novembre 2016. Elle s'est déroulée dans 7 établissements régionaux de l'INS, tous anciennement bureaux locaux de gouvernorat et à raison d'un bureau local par district. Le temps de l'expérimentation, ces établissements ont acquis de fait le statut de DR, mais avec une implantation territoriale au niveau gouvernorat et non plus district.

Chacune de ces « nouvelles » DR dans le cadre de l'expérimentation a été organisée en trois pôles, à savoir le pôle « collecte », le pôle « gestion des ressources » et le pôle « diffusion-communication ». En fait, les missions assurées par les deux premiers pôles sont déjà présentes, peu ou prou, dans les « anciennes » DR et leurs bureaux locaux. En revanche, la mise en place du troisième pôle traduit la volonté de faire des DR un acteur à part entière des missions de l'INS en matière de diffusion et communication de l'information, et même à terme de coordination statistique au niveau local. *In fine*, l'expérimentation s'est donné quatre objectifs fondamentaux, liés entre eux : tester une nouvelle organisation fonctionnelle pour les DR de l'INS, engager la mise en place de l'élargissement des missions des établissements régionaux, mettre en œuvre une implantation territoriale reconfigurée (on passe du district au gouvernorat), améliorer les relations avec le niveau central. Ainsi, loin de ne concerner que le niveau local, l'expérimentation a-t-elle également impliqué les directions centrales de l'INS et leurs équipes.

L'expérimentation a duré un peu plus d'une année. Elle a fait l'objet d'une évaluation assez complète au cours du premier semestre 2018, aussi bien au niveau régional qu'au niveau local, en s'appuyant sur des enquêtes auprès de plusieurs publics : comités de direction des sites expérimentateurs, ensemble des agents de ces sites, responsables des « anciennes » DR et des bureaux locaux ne participant pas à l'expérimentation, directions centrales chargées des travaux impliquant les établissements régionaux... Ces enquêtes ont fait apparaître les résultats positifs de l'expérimentation même si les avis sont plus mitigés du côté des directions centrales. En particulier, il a été reconnu par l'ensemble des acteurs que l'organisation en pôles permet une meilleure efficacité de la collecte et une amélioration de sa qualité, de même que des progrès en matière de gestion administrative. Quant à lui, le pôle « diffusion-communication » entraîne une insertion positive des établissements régionaux de l'INS au sein des gouvernorats, s'agissant notamment de leurs organes de direction (conseils de gouvernorats). Au cours de cette période, la direction centrale des statistiques régionales a également testé la mise en place d'un appui technique aux pôles de diffusion-communication, sous forme d'ateliers conduisant à la production d'un support type pour présenter des résultats commentés du recensement de la population. Cette action s'est avérée très utile, à la fois pour assurer la qualité et la cohérence de ces communications, mais aussi pour motiver et professionnaliser les agents dans cette fonction nouvelle.

Alors qu'il était prévu, à l'issue du jumelage, que la généralisation à l'ensemble des établissements régionaux de l'INS d'une nouvelle organisation démarre au premier semestre 2019, cette deuxième phase n'a pas encore été engagée. En fait, le processus de

généralisation est désormais considéré par la direction de l'INS comme une des options possibles, mais pas la seule compte tenu de l'évolution du contexte interne et externe de l'Institut. En outre, si les conclusions tirées de l'expérimentation en matière d'organisation fonctionnelle des DR sont largement acceptées, il n'en va pas de même pour l'organisation territoriale. Ainsi, l'INS a-t-il le choix, a priori, entre plusieurs scénarios, en particulier : implantation des DR au niveau de chaque gouvernorat, implantation au niveau du district, chaque gouvernorat du district étant doté d'un bureau local dépendant de la DR ou encore scénario « mixte », les DR de l'INS étant alors, en fonction des caractéristiques des territoires, implantées au niveau du district ou au niveau du gouvernorat. Chacun de ces scénarios présente des avantages et inconvénients respectifs, qu'il s'agisse de coût budgétaire, des moyens humains à mobiliser, du niveau de conformité à l'évolution du contexte de décentralisation en Tunisie... Se pose par ailleurs le problème du district Nord-Est, qui comprend en particulier le « grand Tunis », et qui devra faire l'objet en tout état de cause d'une organisation adaptée à ses caractéristiques et à son poids prééminent en Tunisie. En l'état actuel, l'INS n'a pas encore déterminé quel scénario d'organisation il entend privilégier en matière d'implantation territoriale.

Quelle que soit la décision finalement retenue par l'INS, il paraît indispensable à l'avenir de développer toute une série de mutualisations entre les établissements régionaux, permettant notamment d'économiser les ressources, par exemple en matière de collecte et de saisie ou encore d'utilisation des moyens matériels et logistiques. De même en matière de diffusion et de communication, des opérations régulières de mutualisation de supports de communication portant sur des thèmes d'intérêt commun pourront constituer un levier déterminant pour la montée en compétence des missions qui pourraient finalement être attribuées en la matière aux établissements régionaux, plus généralement pour une meilleure visibilité de l'INS sur l'ensemble du territoire tunisien.

## **Trois principaux défis pour l'avenir : aller vers les utilisateurs en région, mettre en place une nouvelle ingénierie, renforcer les coopérations entre administrations**

L'activité du jumelage en matière de statistiques régionales a été centrée sur 3 chantiers prioritaires.

### **La modernisation du processus de production de statistiques des Gouvernorats en chiffres**

Pour des raisons historiques, l'utilisation régulière de statistiques au niveau régional bénéficie en Tunisie de l'expérience remarquable acquise depuis de nombreuses années par le Commissariat général au développement régional (CGDR) et par les directions régionales des offices de développement placés auprès des gouverneurs. Ces offices ont pour mission d'aider les gouverneurs et leurs services à la mise en place et au suivi des politiques de développement régional. Chaque année, ils produisent pour chacun des 24 gouvernorats, une publication dite Gouvernorats en chiffres, qui rassemble une sélection de données régionales collectées le plus souvent directement auprès des services producteurs en régions. Paradoxalement, cet exercice ne mobilise encore que très peu les statistiques régionales produites au niveau central par les services du SSN décrites ci-dessus, avec pour conséquences, la multiplication des ressaisies des mêmes données au sein de l'administration ainsi qu'une hétérogénéité croissante dans le choix des indicateurs retenus d'une région à une autre, cela au détriment des possibilités de comparaisons interrégionales. Il a donc été convenu que, dans le cadre du jumelage, l'objectif principal de la première version du projet de base annuelle de données régionales du SSN serait orienté par

les besoins du CGDR et des offices pour la production des Gouvernorats en chiffres.

L'examen détaillé du dispositif de production des statistiques diffusées dans les Gouvernorats en chiffres a montré que l'essentiel du travail des agents en région consistait à mettre en place une collecte spécifique de tableaux de données statistiques directement auprès des administrations régionales qui les produisent : services régionaux des différents ministères (éducation, santé, culture...), des grands opérateurs déjà cités (STEG, ONAS, SONEDE) ou encore d'organismes comme L'Agence de promotion de l'investissement pour les entreprises, alors que les données issues du répertoire national des entreprises ne sont pas reprises.

Cette pratique, le plus souvent, ne prend pas en compte les corrections et les contrôles de qualité effectués par les services statistiques centraux, dans le cas où ils réalisent effectivement une centralisation et une validation des données produites par les services régionaux. L'objectif durant le jumelage était d'amorcer cette centralisation progressive côté producteurs et côté utilisateurs, de façon à disposer d'une première version d'une base annuelle de données régionales susceptible d'être ensuite enrichie au fur et à mesure des progrès réalisés par les services statistiques dans la centralisation de leurs données régionales.

L'objectif à l'horizon rapproché de 2020, est que la statistique publique fournisse environ 60 % des données diffusées par les Gouvernorats en chiffres. Les bénéfices escomptés sont, pour les utilisateurs, un allègement des tâches de collecte par les agents en région, une amélioration de la qualité et de la comparabilité interrégionale, ainsi que des marges de manœuvre en région pour compléter le dispositif central par des compléments d'initiative régionale en fonction des priorités propres à chaque région ; pour la statistique publique, une meilleure visibilité en région et un partenariat utile avec des utilisateurs au plus près des gouverneurs.

Pour mettre en place ce nouveau processus de mise à disposition des données statistiques issues de la statistique publique, la méthode a consisté d'abord à sélectionner avec les utilisateurs un ensemble volontairement limité de données régionales devant satisfaire aux conditions suivantes : être actualisées chaque année, disponibles par gouvernorats ou délégations et surtout en mesure d'être centralisées par les services de la statistique publique.

Pour les premières versions de cette base, sept domaines ont été retenus en privilégiant des données déjà publiées ou disponibles soit à l'INS (démographie, emploi-chômage, entreprises, infrastructures), soit dans les services statistiques des ministères (éducation, agriculture, enseignement supérieur).

Une fois rassemblées et validées par ces services eux-mêmes, ces données sont mises à disposition des utilisateurs via un accès direct à des bases téléchargeables sur le portail de l'INS, en tant que nouvelle offre de la statistique publique. Elles doivent être accompagnées des métadonnées nécessaires à leur compréhension (cf., en annexe 2, le contenu de la version 2018 de la base et le tableau 1, comme exemple de présentation d'un indicateur : le taux de branchement des ménages en eau potable par gouvernorat).

### **La montée en puissance du système d'information géographique**

La montée en puissance au cours des prochaines années du système d'information géographique (SIG) de l'INS comme référentiel géographique unique est un facteur de cohérence, d'innovation et de progrès majeur pour l'Institut et l'ensemble du SSN. Celui-ci bénéficie de l'appui du réseau des responsables géographiques présents dans chaque DR. Les objectifs sont d'abord d'améliorer l'efficacité des processus de collecte (échantillonnage, gestion des tournées des enquêteurs, localisation des ménages et des locaux), puis dans un second temps de constituer des bases de diffusion d'informations statistiques localisées : base interministérielle des équipements dès 2020 à partir de la couche « équipements locaux », et au fur et à mesure des collectes sur le terrain, la localisation progressive des données des ménages (25 % en 2020, 100 % en 2024 lors du prochain recensement de population). En tant qu'outil interministériel de référence, intégrant les périmètres des différentes circonscriptions administratives selon une codification commune standard (le code géographique), c'est aussi un élément de cohérence de l'ensemble du SSN et de la composante géographique des systèmes d'information de l'administration. Il sera déterminant pour permettre de répondre efficacement aux demandes de données locales générées par la décentralisation actuellement en cours. Ce fut d'ailleurs déjà le cas lors de la phase préparatoire de cette décentralisation, lorsque le service SIG de l'INS a été sollicité pour la délimitation et l'intégration des périmètres des nouvelles collectivités.

#### **Encadré 3 : Le système d'information géographique et statistiques**

Un SIG est constitué par un ensemble de données géoréférencées d'une part, de logiciels d'autre part, en vue de localiser des entités (population, entreprises, infrastructures et équipements), de visualiser leur implantation sur le territoire (grâce à des fonctions cartographiques de plus en plus souvent interactives) et de les analyser dans leurs dimensions à la fois statistiques et géographiques. Les progrès techniques réalisés ces dernières années permettent aujourd'hui d'accéder à moindre coût à des outils de géolocalisation par affectation automatique de coordonnées XY en tout point du territoire. Ils sont constitués de plusieurs couches (infrastructures et réseaux, périmètres administratifs, ménages, locaux...) dont la cohérence spatiale est assurée par un référentiel commun de projection de coordonnées géographiques. Cette situation constitue une opportunité pour les instituts statistiques qui de plus en plus développent des SIG et de nouvelles méthodes de représentation et d'analyse de statistiques spatiales. Le développement de ces SIG s'accompagne de la mise en place de nouvelles compétences et de nouveaux métiers au sein des instituts statistiques, condition pour garantir la qualité de cette information nouvelle ainsi que l'adoption des référentiels communs indispensables à la cohérence d'ensemble de ces systèmes.

Enfin, la généralisation à l'horizon 2024, échéance du prochain recensement de population, de la géolocalisation de l'ensemble des unités enquêtées (ménages, entreprises, équipements) permettra le développement progressif de méthodes statistiques innovantes d'analyse spatiale des disparités locales et régionales, comme l'exploitation de données carroyées, conformément aux pratiques qui se généralisent et s'harmonisent désormais au sein des instituts nationaux de statistique et des organisations internationales.

Pour donner suite à la fin du jumelage en avril 2018, l'INS doit à court terme achever l'intégration du SIG dans ses opérations de collecte. Parallèlement la constitution progressive d'une couche dite locaux sera engagée, en priorité dans les domaines dont les ministères compétents se sont déclarés intéressés à une coopération qui devra associer l'échelon central et les services régionaux. Enfin le management de ces opérations devra veiller à conforter les missions et la professionnalisation du réseau technique de la dizaine des responsables SIG en région, nouveau métier au sein du système statistique, en précisant leurs missions, leur plan de charge annuel, leur programme de formation.

#### **La constitution d'une base interministérielle des équipements**

L'objectif de cette opération est de s'appuyer sur les avancées récentes du SIG à l'occasion du dernier recensement (RGPH de 2014) afin de mettre au point une base de données localisées sur les établissements délivrant des services au public dans les différents secteurs ministériels (éducation, formation et enseignement, santé, affaires sociales, culture, sport, etc.), et sur les équipements gérés par les grands opérateurs publics (assainissement, eau potable, distribution d'électricité et de gaz, télécommunications, etc.). Cette

base interministérielle constituera à terme l'outil de référence du SSN pour la mesure de l'accessibilité de la population aux principaux services sur l'ensemble du territoire.

La première étape consiste à renseigner la couche « locaux » prévue dans le nouveau SIG, en partant d'une part, de la base de données existante à l'INS qui a été constituée lors de la préparation du RGPH 2014 et d'autre part, des données administratives tenues par les services régionaux des ministères. Ces variables doivent faire l'objet de relevés de terrain afin de vérifier et corriger si nécessaire les éléments d'identification, et dans le même temps d'y ajouter une géolocalisation attribuée par les GPS inclus dans les tablettes attribuées aux responsables SIG des directions régionales. Cette opération s'inscrit dans le cadre de leur mission générale de préparation des opérations de collecte pour les enquêteurs. Des tests préalables sont prévus dans certaines régions en liaison avec les services régionaux des ministères concernés.

La seconde étape consiste à établir des collaborations avec les services des ministères en charge de ces établissements, en vue d'actualiser périodiquement, domaine par domaine, une base plus complète couvrant progressivement tous les services essentiels. Le ministère de la Culture (direction organisation et méthodes informatiques), qui projette de constituer dans son système d'information une base géoréférencée de ses équipements culturels, a pris contact avec l'Institut afin de confronter ses propres données avec celles des statisticiens. L'objectif est d'associer progressivement chaque ministère à la tenue, la mise à jour régulière et l'utilisation de cette base, en s'appuyant le cas échéant sur des collaborations entre services à l'échelon régional.

La base ainsi complétée et régulièrement mise à jour selon un protocole homogène pour tous les secteurs observés, pourra être utilisée avec une double finalité : d'une part, une aide à la collecte, en tant que couche du SIG mise à disposition des enquêteurs sur leurs tablettes, elle permettra un meilleur repérage lors des tournées d'enquêtes (fonction remplie jusqu'à présent par les anciens points d'intérêt cartographiés sur papier pour le RGPH de 2014) ; d'autre part, en tant que source statistique interministérielle du SSN, pour la mesure d'indicateurs régionaux et locaux d'accessibilité de la population aux différents types de services et d'équipements. Afin d'assurer à la fois la pérennité et les évolutions de ce nouvel outil, des conventions devront être établies entre l'INS et chaque ministère partenaire, précisant pour chacun la nature des données produites et les conditions de leur production, de leur utilisation et de leur protection.

## **Organisation des travaux et éléments de bilan**

Ces différents chantiers du jumelage ont été conduits au sein de L'INS par une équipe de projet composée de la directrice centrale des statistiques régionales assistée

d'un directeur régional. Six missions d'un ou deux experts d'environ trois à cinq jours ont été menées entre 2016 et 2018, qui ont permis de suivre l'avancement des travaux et de rencontrer l'ensemble des acteurs au sein de l'INS comme des principaux ministères ou organismes impliqués (Commissariat général au développement régional – CGDR, offices, services des ministères de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de la culture).

Pour l'opération Gouvernorats en chiffres, un comité de suivi a été réuni à chaque campagne sur initiative de l'équipe de projet, composé de représentants du CGDR et des offices. Ces réunions ont confirmé l'intérêt des utilisateurs pour ce projet. Il ressort néanmoins de ces contacts que la substitution de cette centralisation de données aux opérations de collecte qui se poursuivent en région prendra plus de temps que prévu, dans la mesure où elle suppose l'évolution de tâches et de routines réalisées depuis plusieurs années par les agents de ces offices à laquelle ils ne sont pas préparés.

La contribution du jumelage à la montée en charge du SIG s'inscrit plus directement dans les activités de l'équipe qui en est chargée et de ce fait ne s'est pas trouvée confrontée au même type de difficulté : ainsi les échéances fixées pour l'intégration des nouveaux outils de collecte dans le programme existant d'enquêtes commandent à très court terme le rythme des différentes étapes de cette activité. Enfin, le chantier de la constitution progressive d'une base interministérielle des équipements intervient plutôt comme une activité directement dérivée du programme précédent mais avec un horizon plus lointain, défini par la préparation du prochain recensement de 2024.

Au cours du jumelage, l'impossibilité de dégager des ressources nouvelles spécialement affectées à ces opérations a inévitablement limité l'avancement des travaux, en particulier pour la constitution des premières versions de la base de données pour Gouvernorats en chiffres. Ce surcroît d'activité a essentiellement pesé sur des cadres de l'Institut en plus d'un plan de charge courant déjà souvent saturé. De ce fait, toutes les tâches supplémentaires impliquées par la production d'une base de données régionales, souvent sous-estimées au départ, n'ont pu être pleinement assurées, comme la mise en œuvre effective d'un format commun, la documentation des métadonnées, l'animation des échanges entre utilisateurs et producteurs... Une telle opération nécessite en effet des règles précises de partage des tâches entre d'une part, celles qui relèvent des producteurs par domaine déjà en place, et d'autre part, les activités qui relèvent d'une équipe nouvelle chargée de l'administration de cette base, à constituer pour exercer pleinement cette fonction essentielle et garantir la pérennité et l'évolutivité de toute l'opération.

À l'issue de ce jumelage, il importe donc de mettre en place, au sein de l'INS, une équipe nouvelle et pérenne de suivi et de pilotage de la production des données régionales, clairement identifiée dans l'organigramme : un cadre A, responsable du programme, assisté d'un

technicien statistique, administrateur des données de la base.

Une autre condition essentielle de pérennisation de cette opération sera de mieux formaliser les relations avec les services statistiques des différents ministères producteurs des données régionales sous la forme de conventions précisant en premier lieu la nature des données transmises à l'INS, les conditions de leur usage et rediffusion, les garanties de leur confidentialité.

---

## Conclusion

---

Le contexte des années qui viennent s'annonce comme particulièrement exigeant en matière de statistiques régionales : en même temps que les inégalités entre territoires se maintiennent et sont perçues comme autant d'injustices par la population, chacun peut désormais accéder directement via internet à des données chiffrées de toutes sortes, dont les sources et les conditions de validité sont le plus souvent très peu documentées. Le risque est grand que cette conjonction ne desserve la qualité du débat public, à un moment où, avec le processus de décentralisation, se mettent en place sur l'ensemble du territoire de nouvelles institutions et de nouveaux responsables de l'action publique. En l'absence d'un système de statistiques publiques régionales de référence, cette situation pourrait conduire à voir se multiplier des systèmes d'observations spécifiques d'initiative locale sans cohérence nationale, mobilisant des ressources locales elles-mêmes très inégalement réparties selon les régions. Les réflexions qui précèdent illustrent quelques-uns des atouts et des obstacles pour une stratégie du système statistique national tunisien face à ce nouveau défi, en distinguant clairement deux échéances principales.

À court terme, dès 2020, des progrès significatifs sont à la portée des services en place, sous forme de produits nouveaux, simples et reconnus comme utiles par les principaux acteurs en région. D'abord, une première version d'une base de données régionales, pivot du dispositif en tant que socle commun à toutes les régions, peut être mise en ligne. Élaborée en liaison avec les principaux utilisateurs en région, cet ensemble de données nationales-régionales sera constitué d'un nombre volontairement limité de données essentielles, cohérentes, validées, actualisées chaque année selon un calendrier annoncé et tenu. Cette base clairement identifiée comme issue de l'ensemble du SSN sera accessible à tous depuis le site internet de L'INS. En complément de cette offre de base, et sans attendre davantage, la présence nouvelle dans chaque région, de statisticiens de l'INS, tournés vers les utilisateurs et progressivement formés à ce nouveau métier, permettra de mieux faire connaître aux différents utilisateurs les activités et surtout les résultats produits par l'ensemble de la statistique publique.

À l'horizon 2024, notamment à l'occasion du prochain recensement de population, une autre étape pourra être

franchie grâce aux investissements et aux méthodes innovantes qui conduiront à un renouvellement profond de l'ingénierie et des métiers de production et de diffusion des données statistiques, en particulier, régionales et locales : (i) la mobilisation systématique des sources de données administratives à des fins statistiques aussi bien dans les domaines économiques que sociaux ; (ii) l'intégration du SIG de l'INS dans les processus de collecte, de diffusion et d'analyse des données statistiques ; (iii) la mise en place de méthodes plus interactives d'accès aux données régionales et locales via internet.

Enfin, les premières actions engagées au cours du jumelage ont mis en évidence combien la qualité du service rendu à l'échelle régionale passe par le renforcement de la coordination interministérielle entre services nationaux producteurs des données, pour concourir à une offre cohérente de la statistique publique en région, qui soit réellement utile au débat et à l'action publique sur l'ensemble du territoire.

## Références bibliographiques

**Chauvet-Peyrard A. (2013)**, « Indices des prix à la consommation 1998- 2012 selon la région d'habitation et selon la taille de la commune de résidence », Document de Travail n° F1306, Institut national de la statistique et des études économiques, septembre 2013.

**European Center for Development Policy Management (2016)**, « Réduire les inégalités régionales en Tunisie », Note d'information n°84, avril 2016.

**Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (2018)**, « Indicateur de développement régional. Méthodologie et résultats », Notes et analyses, 2018-1, mai.

## Annexe 1

### Organisation territoriale administrative de la Tunisie et des implantations de l'INS en région



L'organisation territoriale administrative de la Tunisie

6 districts ou grandes régions

24 gouvernorats

264 délégations

2084 secteurs

L'implantation régionale de l'INS est aujourd'hui organisée à deux niveaux :

6 directions régionales à l'échelle des districts :

- Tunis pour le Nord-est (7 gouvernorats)
- Béja pour le Nord-ouest (4 gouvernorats)
- Sousse pour le Centre-est (4 gouvernorats)
- Kasserine pour le Centre-ouest (3 gouvernorats)
- Médénine pour le Sud-est (3 gouvernorats),
- Gafsa pour le Sud-ouest (3 gouvernorats)

18 bureaux locaux dans chaque gouvernorat non chef-lieu de district, en relation directe avec la DR de leur district.

En fait, dans certains cas, des modes de fonctionnement particuliers ont été mis en place :

Dans le district du Nord-est, le bureau de Nabeul fonctionne comme un mini-district pour les bureaux des gouvernorats de Nabeul, Zaghouan et Ben Arous, la DR de Tunis restant en relation directe avec les bureaux de Bizerte, Ariana et Manouba.

Le bureau de Sfax fonctionne comme une DR de district, en raison de l'importance de la population.

---

## Annexe 2

---

### Version 2018 de la base de données annuelle de données régionales pour Gouvernorats en chiffres

#### Démographie (source INS : estimations de population et état-civil pour l'année 2016)

- Par gouvernorats :
  - Population par genre, âge quinquennal
  - Naissances par genre
  - Décès
  - Accroissement naturel
  - Taux de natalité
  - Taux de mortalité

- Par délégations : estimations de population

#### Emploi chômage (source INS : enquête emploi T2-2017)

- Par gouvernorats
  - Population en âge de travailler par genre, milieu et niveau d'instruction
  - Population active totale, occupée, non occupée (chômeurs), selon le genre, le milieu, le niveau d'instruction
  - Taux de chômage selon le genre, le milieu, le niveau d'instruction
  - Taux d'activité selon le genre, le milieu, le niveau d'instruction

#### Entreprises (source INS : RNE au 31-12-2016)

- Par gouvernorats :
  - Dénombrement d'entreprises privées selon l'activité (14 postes), la tranche de salariés (6 postes), la forme juridique (5 postes), la nationalité (2 postes)
- Par délégations :
  - Dénombrement d'entreprises privées selon l'activité (4 postes)

#### Infrastructures (source INS-ministères et opérateurs publics, 2017 prévisionnel- 2016 provisoire, 2015 semi-définitif)

- Par gouvernorats :
  - Assainissement, adduction d'eau, électricité, postes et télécommunications : dénombrements et ratios par habitant ou par ménage
  - Équipements pour la culture, l'enfance, la jeunesse et sports, le tourisme

#### Éducation (source : direction générale des Etudes, de la planification et des systèmes d'information, Ministère de l'éducation)

- Par gouvernorats et délégations : ensemble des tableaux sur l'année scolaire 2016-2017 établis par le ministère de l'éducation sur les établissements, les enseignants et les élèves.

#### Agriculture (source : Direction des statistiques et de la conjoncture économique agricoles, Direction générale des études et du développement agricole, Ministère de l'agriculture)

- Par gouvernorats et délégations : ensemble des tableaux constitués par le service

#### Enseignement supérieur (source : Ministère de l'enseignement supérieur. Année universitaire 2016-2017 pour les inscrits, 2015-2016 pour les diplômés)

- Par gouvernorats :
  - Nombre d'établissement (public, privé)
  - Répartition des étudiants inscrits par établissement (public, privé), par domaine d'études, par type de diplômes
  - Évolution des diplômés par établissement (public, privé), par type de diplômes, par domaine d'études,
  - Évolution des étudiants résidents, des restaurants et des repas servis par jour
  - Répartition des enseignants du secteur public par grade

Tableau n°1 :

## Taux de branchement des ménages en eau potable (1) par gouvernorat, Milieu non communal (en %)

Gouvernorat	2017(***)	2016(**)	2015(*)	2014	2013	2004	1994
<b>TUNIS</b>							
ARIANA	97,2	96,6	96,6	95,2	94,4	95,0	61,5
BEN AROUS	97,8	97,9	94,0	94,4	94,8	80,3	63,2
MANOUBA	94,0	91,8	89,0	88,1	87,3	81,4	–
<b>D.TUNIS</b>	<b>96,0</b>	<b>95,0</b>	<b>92,7</b>	<b>92,0</b>	<b>91,5</b>	<b>84,1</b>	<b>62,0</b>
NABEUL	84,8	83,0	79,3	78,3	78,0	66,0	38,2
ZAGHOUAN	72,3	72,9	63,8	63,9	58,0	53,8	28,8
BIZERTE	69,0	68,5	68,2	67,5	67,8	56,8	24,5
<b>N.EST</b>	<b>77,0</b>	<b>76,1</b>	<b>72,7</b>	<b>71,9</b>	<b>70,9</b>	<b>56,6</b>	<b>31,0</b>
BEJA	69,1	67,4	61,7	61,9	60,6	41,9	24,9
JENDOUBA	47,4	45,7	44,1	43,6	42,4	37,5	18,4
LE KEF	64,6	62,6	58,2	56,2	51,0	27,2	15,0
SILIANA	49,0	48,5	39,1	37,9	37,4	30,6	14,2
<b>N.OUEST</b>	<b>55,7</b>	<b>54,2</b>	<b>49,7</b>	<b>49,0</b>	<b>47,3</b>	<b>35,5</b>	<b>18,5</b>
SOUSSE	83,9	83,8	81,9	81,8	81,8	93,5	64,7
MONASTIR	--	--	--	--	--	–	–
MAHDIA	84,1	83,6	81,0	81,2	78,4	72,8	26,5
SFAX	72,2	72,1	69,5	69,2	65,3	53,8	18,9
<b>C.EST</b>	<b>78,0</b>	<b>77,8</b>	<b>75,3</b>	<b>75,1</b>	<b>72,3</b>	<b>67,0</b>	<b>29,8</b>
KAIROUAN	52,2	51,9	51,1	51,3	51,5	52,6	16,1
KASSERINE	42,2	41,0	39,7	38,4	28,9	27,4	6,8
SIDI BOUZID	48,2	47,5	47,9	47,8	48,0	37,3	10,3
<b>C.OUEST</b>	<b>48,3</b>	<b>47,6</b>	<b>47,1</b>	<b>46,8</b>	<b>44,5</b>	<b>40,9</b>	<b>11,7</b>
GABES	83,9	83,4	81,5	81,2	81,5	66,5	39,7
MEDENINE	86,8	86,2	86,2	68,1	72,4	48,2	28,5
TATAOUINE	97,2	97,4	89,9	96,2	89,4	74,3	30,9
<b>S.EST</b>	<b>87,6</b>	<b>87,2</b>	<b>85,0</b>	<b>78,9</b>	<b>79,5</b>	<b>61,1</b>	<b>32,9</b>
GAFSA	65,8	64,9	62,1	61,4	59,9	39,7	18,7
TOZEUR	93,3	92,9	92,8	92,7	92,6	90,5	82,3
KEBILI	95,4	95,4	95,3	94,9	94,6	93,0	77,5
<b>S.OUEST</b>	<b>81,9</b>	<b>81,4</b>	<b>80,0</b>	<b>79,4</b>	<b>78,5</b>	<b>66,3</b>	<b>47,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68,0</b>	<b>67,2</b>	<b>64,7</b>	<b>63,7</b>	<b>62,0</b>	<b>52,0</b>	<b>25,1</b>

Avant le recensement 2004 les taux de branchements concernaient seulement les branchements de la SONEDE et à partir de 2004 les taux de branchement concernent les branchements de la SONEDE et du génie rural.

(\*) Les taux de branchement de l'année 2015 sont des taux semi-définitifs.

(\*\*) 2016 des taux probables, (\*\*\*) 2017 des taux prévisionnels.